



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.Alb.

p.o.411.619.0

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

PROTOCOLES ADDITIONNELS

Adhésion de l'Albanie

Le 16 juillet 1993, la République d'Albanie a déposé auprès du Conseil fédéral suisse son instrument d'adhésion aux Protocoles additionnels I et II.

Conformément à leurs dispositions finales, les Protocoles entreront en vigueur pour la République d'Albanie six mois après le dépôt de l'instrument, soit le 16 janvier 1994.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire des Protocoles.

Berne, le 11 août 1993

